NEWSLETTER

JUIN 2021

EDITO

Le SPIB reste toujours engagé dans le combat pour l'amélioration du cadre réglementaire de l'activité forestière et du renforcement continu des capacités de l'ensemble des acteurs du secteur privé forestier en vue d'une constante amélioration de la gouvernance forestière pour une forêt reconstituée et gérée durablement dans l'intérêt de notre Cher Pays.

L'avenir étant une chose qui se surmonte, on ne doit pas le subir mais le construire. Aussi j'espère que pour les années à venir, toutes les parties prenantes engagées dans la lutte contre l'exploitation illégale du bois, le réchauffement climatique, etc, pourront ensemble apporter des réponses pertinentes et durables aux nombreux et importants défis à relever, pour un environnement meilleur.

Ensemble sauvons notre planète, nous le pouvons et nous le devons.

Bonne Lecture.

Boubacar Ben SALAH
Président du SPIB

SOMMAIRE

- PO 344351
  « Mise en relation Commerciale des Associations Professionnelles du Nord avec les Industriels du Sud »

Abidjan – Cocody Danga – Route du Lycée Technique (Entrée SOGB) – 01 BP 318 Abidjan 01
Téléphone : 22 44 44 80 - Email : spib1943@gmail.com

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Programme FAO-UE FLEGT
Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB

Mise en relation des Associations Professionnelles (AP) du Nord avec les Entreprises Industrielles du bois volontaires du Sud

Abidjan – Cocody Danga – Route du Lycée Technique (Entrée SOGB) – 01 BP 318 Abidjan 01
Téléphone : 22 44 44 80 - Email : spib1943@gmail.com

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Programme FAO-UE FLEGT
Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB

I. Contexte

La régression continuelle du couvert forestier ivoirien a encouragé l'État ivoirien à prendre des initiatives de solutions. L'une d'entre elles est l'engagement dans le processus d'accord de partenariat volontaire (APV). Ce processus fait du plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement Gouvernance and Trade) de l'Union européenne pour la légalité de l'exploitation et du commerce du bois.

Pour l'efficience d'une telle approche de veille, il s'avère important de prendre en compte tous les acteurs de la filière bois en renforçant leurs capacités sur les plans de la législation et de la formalisation de leurs activités. La mise en œuvre de ces axes stratégiques a été rendu possible par des projets financés par le Programme FAO-UE FLEGT pour le compte du SPIB.

Il s'agit notamment des projets PO 333638 intitulé : « Renforcement des capacités des opérateurs du marché domestique du secteur bois » et PO 344351 intitulé : « Appui à la formalisation et à la structuration des Associations Professionnelles (AP) du marché domestique du bois au-dessus du 8ème parallèle, en vue de leur réseautage et de leur mise en relation avec les industriels du bois pour leur approvisionnement en bois d'origine légale ».

Ces projets ont permis de structurer les activités des acteurs de la filière bois du Nord et de créer un axe commercial entre ceux-ci et les Industriels de bois basés au Sud. Dans le cadre de ce réseautage, deux coopératives du Nord (WOBÊ COOP-SA et WOGNON COOP-SA) ont effectué une mission de mise en relation commerciale avec les sociétés industrielles.

Cette mission s'est déroulée à Abidjan, du mardi 25 Mai au vendredi 28 Mai 2021. Il s'agissait pour ces coopératives de rencontrer les dirigeants de ces entreprises industrielles, de soumettre leurs besoins d'approvisionnement et de discuter de contrats commerciaux.

II. Délégation de la mission

Outre le Coordonnateur des projets qui la conduisait, la délégation de la mission comprenait également le Coordonnateur Adjoint des projets et des membres de WOBÊ COOP-SA et WOGNON COOP-SA. Chaque coopérative était représentée par trois (3) de ses responsables. Ainsi, étaient présents :

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Programme FAO-UE FLEGT
Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB

Pour WOBÊ COOP-SA

- Mr SORO Ali
- Mr YÉO Moise
- Mr SORO Sibirina

Pour WOGNON COOP-SA

- Mr Guillaume COULIBALY
- Mr FOFANA
- Mme COULIBALY

III. Entreprises visitées

Trois entreprises industrielles du bois qui font partie des plus importantes du secteur, ont choisies pour cette mise en relation commerciale. Il s'agit de :

- **Groupe INPROBOIS-SITBAI**
- **Groupe ITS-TRABEX-NEFBA-BDCI-STBC**
- **TRANCHIVOIRE.**

Ces entreprises constituent pour les coopératives, une véritable opportunité de commerce légal du bois, d'autant plus que deux de ces entreprises sont certifiées OLB (Origine Légale du Bois).

IV. Déroulement de la mission

Le programme de cette mission comprenait :

- Une réunion de cadrage et une réunion de bilan entre les coopératives et le SPIB
- Des rencontres entre les entreprises et les coopératives qui étaient pour l'occasion, assistées par le SPIB

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Programme FAO-UE FLEGT
Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB

IV.1. Réunion de cadrage

Sur initiative du Coordonnateur du projet, Mr Boubacar Ben SALAH, s'est tenue une réunion de cadrage, le Mardi 25 Mai 2021, avec la participation des Coopératives (**Photo 1**). L'objet de cette réunion était la préparation des visites de terrain et l'élaboration des ébauches de contrats commerciaux.

Au cours de cette réunion, le Coordonnateur a situé le contexte du marché local du bois qui a été durement éprouvé par la pandémie de la Covid-19. Ainsi, face aux difficultés d'exportation de bois, cette mise en relation commerciale permettrait aux industriels de prendre connaissance du marché de bois au Nord et d'y écouler une partie de leurs produits.

Par ailleurs, le Président Boubacar Ben SALAH a rappelé aux différentes coopératives que ce projet favorisera leur entrée dans le processus de la légalité du marché de bois. Il leur a également signifié que ce processus assurera la durabilité des activités de bois et aidera à lutter contre l'exploitation abusive du bois et les effets du changement climatique.

Enfin, cette réunion a permis d'adopter définitivement la méthodologie de la mission.

Photo 1 : Réunion de cadrage avant la mission de terrain

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Programme FAO-UE FLEGT
Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB

IV.2. Visite au Groupe INPROBOIS-SITBAI

La délégation de la mission a effectué sa première visite de terrain le **Mercredi 26 Mai 2021** au Siège du Groupe INPROBOIS-SITBAI. Elle y a été reçue par son Directeur Général, Mr Patrice SERVANT pour les échanges et discussions (**Photo 2**).

D'entrée, le Président Boubacar Ben SALAH a situé le contexte de la rencontre. Il a affirmé que les acteurs du secteur bois de la zone Nord du pays se sont constitués en coopératives pour optimiser et faciliter leurs approvisionnements. Il a par ailleurs ajouté que ces acteurs sont dans une phase de structuration pour nouer des contacts avec les industriels du bois. C'est donc dans cette perspective qu'ils ont effectué cette visite pour présenter leurs besoins aux responsables d'INPROBOIS, discuter d'une collaboration commerciale et signer la convention relative à cette convention.

Photo 2 : Séance d'échanges à INPROBOIS

Les discussions ont débuté par la présentation des besoins des acteurs du bois du Nord exprimés par WOBÊ COOP-SA et WOGNON COOP-SA. Pour les responsables de ces coopératives, la valeur du marché local du bois est estimée à un peu plus de 3 000 m^3 par mois. Les produits commercialisés sont les madriers, les contre-plaqués, les planches et les chevrons. Ils ont affirmé s'approvisionner pour la plupart à partir du Mali et que cette mission pourrait donc faciliter l'entrée des industriels sur ce marché local. Concernant le transport, ils utilisent des camions (chargement de 60 m^3) et remorques (chargement de 91 m^3).

Abondant dans le même sens que les coopératives, Mr SERVANT a apprécié l'opportunité pour son groupe d'étendre sa clientèle au marché de la zone Nord. Il a par ailleurs présenté aux coopératives, les modalités de leur future collaboration. Il s'agit notamment : (i) du paiement d'une avance par les clients (coopératives), d'une avance avant la livraison, (ii) des frais de transport à la charge des clients, de la vente exclusive sur le marché local, des produits livrés, (iv) du déchargement entier de la livraison au lieu destiné (dont la situation géographique doit être annexée au contrat de livraison, (v) l'uniformité des prix des produits avec ceux des autres entreprises industrielles volontaires au partenariat commercial.

Par ailleurs, les différentes parties présentes ont souhaité que des négociations soient engagées auprès des autorités pour une réduction de la TVA à 5 % (au lieu de 18 %) actuellement ou une défiscalisation de leurs transactions afin que les coûts soient supportés.

Au terme des échanges et discussions, les parties prenantes de cette relation commerciale ont approuvé les principales clauses des conventions d'achat/vente de bois. Pour la formalisation de leurs engagements, les conventions de partenariat ont été conclues et signées entre le Groupe INPROBOIS-SITBAI et WOBÊ COOP-SA d'une part (**Photo 3**), et le Groupe INPROBOIS-SITBAI et WOGNON COOP-SA d'autre part (**Photo 4**).

Photo 3 : Accord de convention entre INPROBOIS-SITBAI et WOBÊ COOP-SA

Photo 4 : Accord de convention entre INPROBOIS- SITBAI et WOGNON COOP-SA

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Programme FAO-UE FLEGT
Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB

IV.3. Visite au Groupe ITS-TRABEX-NEFBA-BDCI-STBC

La deuxième visite de la mission a été rendue le **Jeudi 27 Mai** au **Groupe ITS-TRABEX-NEFBA-BDCI-STBC**. La rencontre d'échanges s'est tenue entre la délégation de la mission et Mr VALENTINO CARON, Directeur Administratif et Financier dudit groupe (**Photo 5**). Après la situation du contexte de la visite par le Président BEN SALAH et l'expression des besoins des coopératives, Mr CARON a fait une brève présentation de son entreprise.

Photo 5 : Visite de la délégation au Groupe ITS-TRABEX-NEFBA-BDCI-STBC

Au sujet de la relation commerciale envisagée, Mr CARON a affirmé la disponibilité de son groupe à accompagner les coopératives du Nord. Concernant les produits pouvant être livrés, il a mentionné les sciages, les contre-plaqués et les planches en lamellés collés. Il a également marqué son accord pour une uniformité des prix des produits au niveau des entreprises industrielles engagées dans ce processus. Il s'est par ailleurs dit préoccupé par la capacité des coopératives à régler les factures des produits livrés. Il a fait la suggestion d'une baisse de la TVA afin d'encourager la vente des produits de bois sur le marché local.

Après la lecture du projet de convention d'achat/vente, le Responsable du Groupe ITS-TRABEX-NEFBA-BDCI-STBC a approuvé les clauses de ladite convention. Au terme des échanges, il a été procédé à la

signature des contrats commerciaux entre le Groupe ITS-TRABEX-NEFBA-BDCI-STBC et les deux coopératives négociatrices, à savoir WOBÊ COOP-SA (**Photo 6**) et WOGNON COOP-SA (**Photo 7**).

Photo 6 : Accord de convention entre ITS-TRABEX-NEFBA-BDCI-STBC et WOBÊ COOP-SA

Photo 7 : Accord de convention entre ITS-TRABEX-NEFBA-BDCI-STBC et WOGNON COOP-SA

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Programme FAO-UE FLEGT
Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB

IV.4. Visite à TRANCHIVOIRE

Le **Vendredi 28 Mai 2021**, la délégation a effectué sa dernière visite de mission au sein de l'entreprise TRANCHIVOIRE qui était représentée par Mr LIVERANI et Mr LUCCIANO (**Photo 8**). Ces derniers étaient assistés par trois collaborateurs.

Après avoir présenté le contexte des projets, le Président Boubacar Ben SALAH a proposé une nouvelle version de la convention, à la demande Mr LUCCIANO pour une meilleure collaboration entre les coopératives et TRANCHIVOIRE. Selon Mr LUCCIANO, 40 % de la production de leur entreprise est aujourd'hui destinée au marché local. S'agissant de la vente des produits, les responsables de TRANCHIVOIRE ont exposé les conditions suivantes :

- les livraisons sont effectuées en termes de volume de bois et non en termes de nombre ;
- les ventes sont autorisées quel que soit le volume commandé ;
- toute livraison est préalablement conditionnée par le paiement d'une avance ;
- la possibilité de racolage des produits pour la satisfaction du client

Par ailleurs, en cas de rareté d'une essence demandée par le client, TRANCHIVOIRE a informé les coopératives de la possibilité de fournir des essences alternatives disponibles.

Après avoir constaté la prise en compte des amendements suggérés sur la première version du projet de convention, les responsables de TRANCHIVOIRE ont adopté le nouveau contrat commercial proposé, qui a été signé.(**Photo 9**).

Photo 8 : Visite de la délégation à TRANCHIVOIRE

Photo 9 : Accord de convention entre TRANCHIVOIRE et Coopératives

IV.5. Réunion de bilan

À la fin des visites de terrain, un débriefing de la mission a réuni les membres de la délégation. Ainsi, les coopérateurs ont évoqué les points positifs, exprimé leurs préoccupations et fait des propositions.

Points positifs :

- Satisfaction d'avoir tissé des relations commerciales avec des industriels du bois basés au Sud
- Atmosphère conviviale et professionnelle des rencontres avec les entreprises industrielles
- Assurance de la mise en place de leurs activités de vente légale de bois
- Espoir pour le succès d processus

Préoccupations :

- Maintenir le contact entre le SPIB et les coopératives
- Apporter des solutions aux difficultés de transport du bois
- Accompagner les coopératives pour le financement des opérations d'approvisionnement
- Appuyer les coopératives à ouvrir des comptes et accéder à des appuis financiers

Propositions :

- Mettre l'accent sur les bois débités dans un premier temps et les contre-plaqués ensuite
- S'engager à verser 10 % à la passation des commandes

En conclusion, on peut retenir la satisfaction des délégations des deux coopératives, pour cette opportunité qui leur a été donnée de pouvoir rencontrer des Industriels et échanger librement avec eux sur les différentes préoccupations sans intermédiaire.

Le Coordonnateur a exprimé sa satisfaction pour le succès des rencontres successives qui augurent des lendemains certains et meilleurs pour une durabilité de l'approvisionnement en bois légal des opérateurs du nord au regard des engagements exprimés par les Industriels et les coopératives.

Par ailleurs, le coordonnateur a rassuré les coopératives que les actions seront maintenues et poursuivies pour garantir le succès de cette importante initiative.

Il a rassuré les coopératives à trouver un consensus avec les industriels pour un prix abordable des produits.

Enfin, il a encouragé ces dernières à entretenir leurs membres en les tenant régulièrement informés de l'évolution des actions par l'entremise de réunions internes, qui feront l'objet de compte-rendus dont copies seront transmises au SPIB.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Programme FAO-UE FLEGT
Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB